ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 38030

présenté par M. Gouffier-Cha et M. Turquois

ARTICLE 22

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

A l'alinéa 3, substituer au mot :	
« dues »	
le mot :	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

« due ».